

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION		Date Présentation	Agent Accueil
NOM : .....	.....		
N°AGDREF : .....	.....		
COORDONNEES TELEPHONIQUES : .....		Date Réception	Agent Accueil



## LISTE DE PIÈCES JUSTIFICATIVES POUR LA DÉLIVRANCE D'UN TITRE DE SÉJOUR

CR.3 Cartes de résident - Renouvellement

L'étranger doit apporter les originaux, accompagnés d'une copie, des documents suivants (NB : les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de leur traduction en français par un traducteur interprète agréé près une cour d'appel) :

### 1. RENOUELEMENT-DOCUMENTS COMMUNS

<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Justificatif de nationalité :</b>
	▪ passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas).
<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :</b>
	▪ facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ; ou : bail de location de moins de 6 mois ou quittance de loyer (si <b>locataire</b> ) ; ou taxe d'habitation ;
	▪ si <b>hébergement à l'hôtel</b> : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
	▪ en cas d' <b>hébergement chez un particulier</b> : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et justificatif de son domicile si l'adresse de sa CNI ou de sa carte de séjour n'est plus à jour.
<input checked="" type="checkbox"/>	<b>3 photographies d'identité</b> récentes (format 35 mm x 45 mm – norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005) (pas de copie).
<input type="checkbox"/>	Si le demandeur est marié et ressortissant d'un Etat dont la loi autorise la polygamie, <b>une déclaration sur l'honneur selon laquelle il ne vit pas en France en état de polygamie</b> (sauf carte de résident au titre du L. 314-12).
<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Justificatif d'acquiescement de la taxe de renouvellement d'une carte de résident et du droit de timbre</b> à remettre au moment de la remise du titre.
<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Carte de résident</b> arrivant à expiration.
<input type="checkbox"/>	Si le demandeur était titulaire d'une carte de résident ne portant pas la mention « Résident de longue durée-UE » : <b>attestation sur l'honneur</b> selon laquelle le demandeur n'a pas séjourné plus de 3 années consécutives hors de France au cours des 10 dernières années.
<input type="checkbox"/>	Si le demandeur était titulaire d'une carte de résident portant la mention « Résident de longue durée-UE » : <b>attestation sur l'honneur</b> selon laquelle le demandeur n'a pas séjourné plus de 3 années consécutives hors de l'Union européenne ou 6 ans hors de France au cours des 10 dernières années, ou n'a pas acquis le statut de résident longue durée-UE dans un autre Etat membre de l'UE.

### 2. RENOUELEMENT-DOCUMENTS SPÉCIFIQUES AU TITRE SOLLICITE

<b>2.1. Carte de résident permanent</b> (art. L. 314-14 du CESEDA)	<b>code Agdref : 1599</b>
peut être délivrée, sur demande, après une première carte de résident (y compris lorsque celle-ci a été accordée au titre d'un accord bilatéral - sauf pour les Algériens) ;	
ou	
est délivrée de manière automatique après deux cartes de résident consécutives (y compris lorsque celles-ci ont été accordées au titre d'un accord bilatéral - sauf pour les Algériens) ;	
ou	
est délivrée de manière automatique lorsque le titulaire de la carte de résident arrivant à expiration est âgé de plus de 60 ans (y compris lorsque celle-ci a été accordée au titre d'un accord bilatéral - sauf pour les Algériens).	
<input type="checkbox"/>	<b>Justificatifs de l'intégration républicaine</b> , sauf si la condition d'intégration a déjà été vérifiée auparavant lors de la délivrance de la carte de résident : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une déclaration sur l'honneur de respect des principes régissant la République française (remis en préfecture) ;</li> <li>▪ Diplôme ou certification (liste définie par arrêté INTV1805032A du 21 février 2018) permettant d'attester de la maîtrise du français à un niveau au moins égal au niveau A2 du cadre européen commun de référence pour les langues, sauf si le demandeur est âgé de plus de 65 ans.</li> </ul>

Pièce justificative obligatoire dans toutes les situations.     Case à cocher : pièce justificative obligatoire selon la situation du demandeur.

Document établi le : 29 mai 2019  
DGEF/DIMM

**2.2. Carte de résident portant la mention « Résident de longue durée-UE » (art. L. 314-1 du CESEDA)**

code Agdref : 3148

Pas de documents autres que ceux déjà prévus dans la rubrique « 1. Documents communs ».

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Je soussigné(e) M.....

Né(e) le .....à.....

de nationalité.....

domicilié(e).....

**déclare sur l'honneur ne pas avoir séjourné plus de trois années consécutives hors de France au cours des dix dernières années.**

Fait à ..... le.....

Signature du déclarant

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende - Article 441- 6 du Code Pénal -

**DECLARATION DE NON-POLYGAMIE**

Je soussigné(e) M.....  
Né le ..... à .....  
de nationalité.....  
domicilié(e).....  
.....

**déclare sur l'honneur ne pas vivre en France en état de polygamie.**

Fait à ..... le.....

Signature du déclarant

## CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Observations à la délivrance du RCS :

Délivrance du Titre de séjour :

Décision

Observations

Date

Pièce justificative obligatoire dans toutes les situations.  Case à cocher : pièce justificative obligatoire selon la situation du demandeur.

Document établi le : 29 mai 2019  
DGEF/DIMM